

RAPPORT ANNUEL 2017 ATC-CIT-ICNA

**Allocation Temporaire Complémentaire
et du Complément Individuel Temporaire
des Ingénieurs du Contrôle de la
Navigation Aérienne**

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 9

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes de l'ATC-ICNA portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

III. LEXIQUE 22



Présentation générale	3
Financement du fonds	4
Gestion administrative	5
Indicateurs	6
Gestion financière	7

PRESENTATION GENERALE

L'allocation temporaire complémentaire (ATC - instituée par la loi n°97-1239 du 29 décembre 1997 de finances rectificative pour 1997, article 46) et le complément individuel temporaire (CIT - institué par la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, article 124) sont versés aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA) radiés des cadres sous certaines conditions (loi n°89-1007 du 31 décembre 1989, article 6-1)

S'agissant du CIT,

- le décret n°2016-1892 du 27 décembre 2016
- et l'arrêté du 27 décembre 2016 qui modifie l'arrêté du 4 décembre 1998

viennent compléter la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014.

Les bénéficiaires de cette mesure sont les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne :

- radiés des cadres par limite d'âge ou pour invalidité à compter du 1^{er} janvier 2012,
- lorsqu'ils n'ont pas pu acquérir la durée des services et bonifications nécessaire pour obtenir le pourcentage maximum de pension.

Le décret n°98-1096 du 4 décembre 1998 a créé le fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire. Ce fonds est désormais nommé fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire et du complément individuel temporaire (décret n°98-1096 modifié par décret n°2016-1892 du 27 décembre 2016).

La gestion de ce fonds est assurée par le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, assisté d'un comité de suivi dont la composition, les attributions et le fonctionnement sont définis par un arrêté conjoint du ministre chargé de l'aviation civile, du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget.

Conformément à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1998 portant application du décret précité, cette instance, composée de représentants de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), de la Direction du budget, de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique et de la Caisse des dépôts se réunit au moins une fois par an, afin d'examiner la gestion administrative, ainsi que la gestion comptable et financière du fonds.

Les modalités de la gestion administrative et financière du fonds sont définies par une convention du 16 septembre 2014 signée entre la DGAC et la Caisse des dépôts, qui a remplacé la convention du 5 février 1999.

Trois avenants à cette convention dont le n°3 est en cours de signature précisent les modalités de gestion comptable et financière suite à la création du Complémentaire Individuel Temporaire (CIT).

FINANCEMENT DU FONDS

Allocation temporaire complémentaire (ATC)

Le compte numéraire sur lequel sont imputées les sommes nécessaires au paiement de l'allocation temporaire complémentaire est crédité mensuellement par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

L'allocation temporaire complémentaire (ATC) est payée mensuellement à terme échu aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne radiés des cadres ou à leurs ayants cause.

(en euros)

Années	Cotisations ICNA et Abondement DGAC	Ventilation des cotisations et abondement		
		Abondement DGAC		Cotisations recalculées
		Montant DGAC (abondement employeur)	Trop-versés fonds Polynésie et Nouvelle Calédonie *	
1999	7 371 159	700 000		6 671 159
2000	3 587 594	700 000		2 887 594
2001	4 260 656	700 000		3 560 656
2002	4 967 772	700 000		4 267 772
2003	5 575 240	700 000		4 875 240
2004	5 698 658	700 000		4 998 658
2005	15 343 980	700 000		14 643 980
2006	11 511 545	700 000	509 604	10 301 941
2007	12 127 120	700 000	526 001	10 901 119
2008	11 465 615		592 405	10 873 210
2009	12 303 773		690 522	11 613 251
2010	11 900 586		460 235	11 440 351
2011	11 433 042			11 433 042
2012	16 145 147	4 800 000		11 345 147
2013	16 939 830	5 500 000		11 439 830
2014	18 086 734	6 337 365		11 749 369
2015	18 627 837	6 890 000		11 737 837
2016	20 059 008	8 240 000		11 819 008
2017	24 908 571	12 600 000		12 308 571

* Trop-versé d'un montant total de 2,8 millions d'euros porté au crédit du compte de la CDC entre 2006 et 2010, correspondant au reversement par la DGAC de la totalité de l'ISQ (Indemnité Spéciale de Qualification) et non uniquement à la part relative aux cotisations ICNA dont le taux est de 24,6 % (message du 23 février 2011).

Complément individuel temporaire (CIT)

La DGAC a réalisé 3 versements afin de financer le CIT (4,7 M€ en décembre 2015, 1,87 M€ en décembre 2016, 1,8M€ en décembre 2017).

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative du fonds " Allocation temporaire complémentaire des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne " est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de solidarité de la Caisse des dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, et plus particulièrement au service de la gestion des pensions.

L'activité de l'unité « Gestion spécifique », en charge de l'ICNA se décompose en deux grandes fonctions :

- la liquidation et la révision des allocations,
- le paiement des allocations

Tous les mois, le service gestionnaire procède :

- à la liquidation des dossiers,
- à la préparation de la paie,
- à toutes les mises à jour nécessaires (rappels, retenues, etc...),
- au reversement des oppositions pour pension alimentaire ou pour avis à tiers détenteurs,
- à la régularisation, auprès des ayants cause, de la situation après décès des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des Investissements et de la Comptabilité.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds, qui a également en charge l'organisation du comité de suivi

.

INDICATEURS

Le nombre d'allocataires (nombre de paiements)

Nombre d'allocataires au 31/12/2016 : 1 538

Entrées 2017 : 138 ➤ 137 Droits propres
➤ 1 Droit dérivé

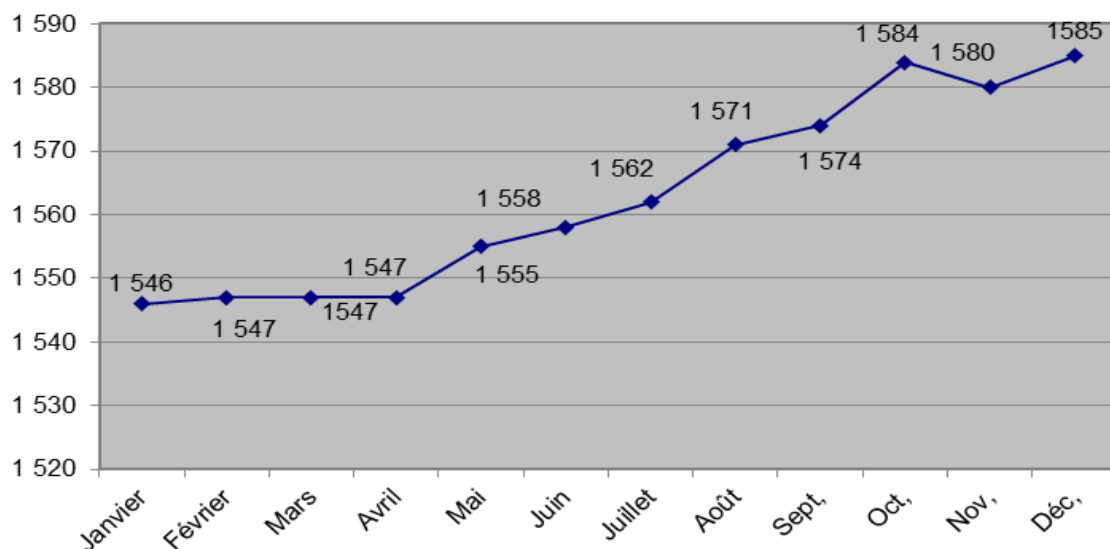
Sorties 2017 : 91 ➤ 3 Allocataires décédés
➤ 1 Orphelin atteignant 21 ans
➤ 87 Fin de droit

Nombre d'allocataires au 31/12/2017 : 1 585

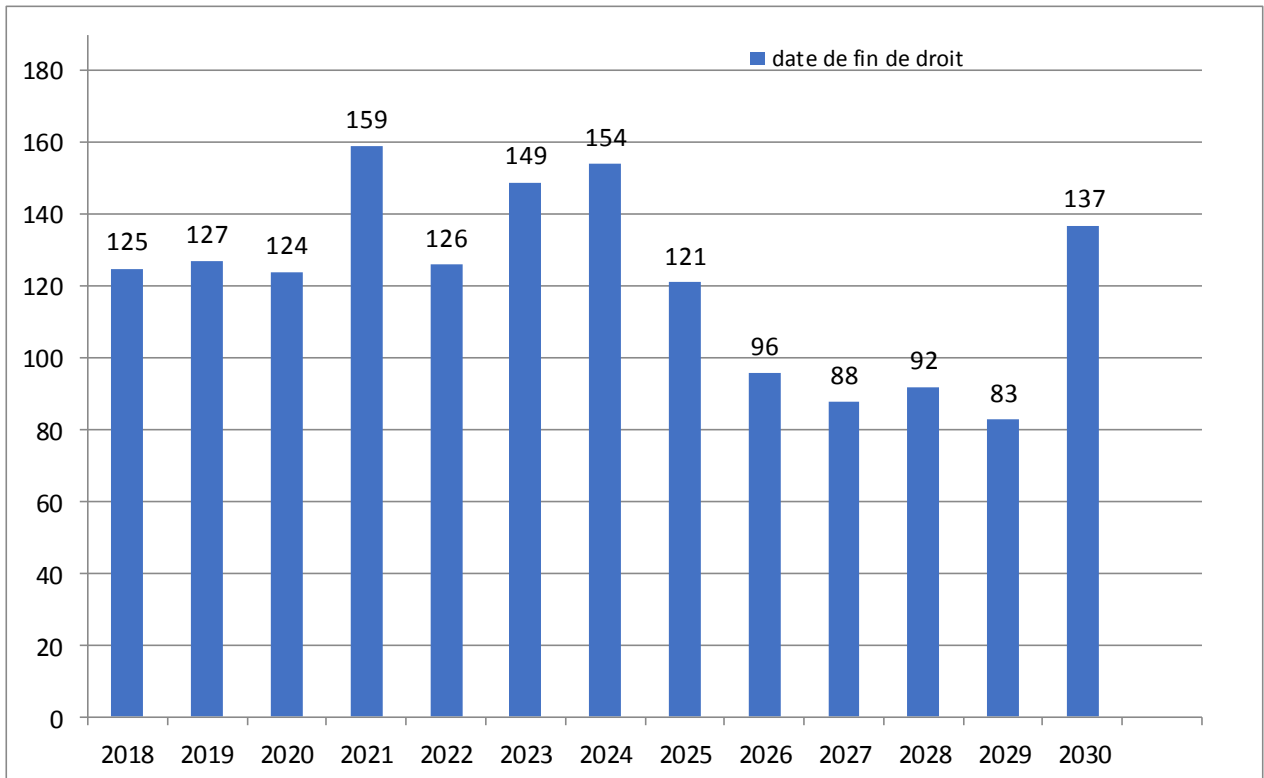
Evolution mensuelle 2017

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept,	Oct,	Nov.	Déc.
1 546	1 547	1547	1547	1555	1558	1 562	1 571	1 574	1584	1 580	1 585

Allocataires ATC en 2017



Prévisions de sortie du régime entre 2018 et 2030 :



GESTION FINANCIERE

Contexte des marchés financiers : s'agissant des marchés financiers, les risques géopolitiques (Corée du Nord, Brexit, élections en Europe) qui avaient été redoutés par les investisseurs n'ont eu finalement que peu d'effets préjudiciables.

Les Banques Centrales ont lentement fait évoluer leurs politiques : la Fed a entamé la normalisation de son bilan, et la BCE la réduction de ses achats d'actifs. Cependant, cette dernière a maintenu des taux directeurs extrêmement faible (dont le taux de facilité de dépôt à -0,40 % qui continue d'ancrer en territoire négatif les parties court terme de la plupart des courbes des taux en zone euro).

La reprise de l'activité économique en Europe s'est confirmée, l'inflation n'a que très légèrement progressé mais devrait accélérer si l'on en croit les anticipations de marché.

La volatilité sur les emprunts d'Etats français s'est rapidement résorbée après l'échéance présidentielle (mois de mai).

Du fait de rendements « écrasés » (taux 10 français moyen en 2017 : 0,80 %) et des faibles variations de taux sur l'année, les principaux marchés obligataires de la zone euro affichent de modestes performances absolues (a fortiori quand on les compare aux marchés actions). Grâce à la hausse des anticipations d'inflation, les obligations indexées sur l'inflation ont cependant réussi à surperformer les titres à taux fixes en 2017 (et ce pour la 3ème année consécutive).

Performances des marchés de taux français en 2017 :

Année 2017	Toutes maturités	Maturités 1 à 10 ans
OAT taux fixes	0,45%	0,14%
OATi (inflation française)	1,10%	0,92%
OAT€i (inflation zone euro)	1,60%	1,42%

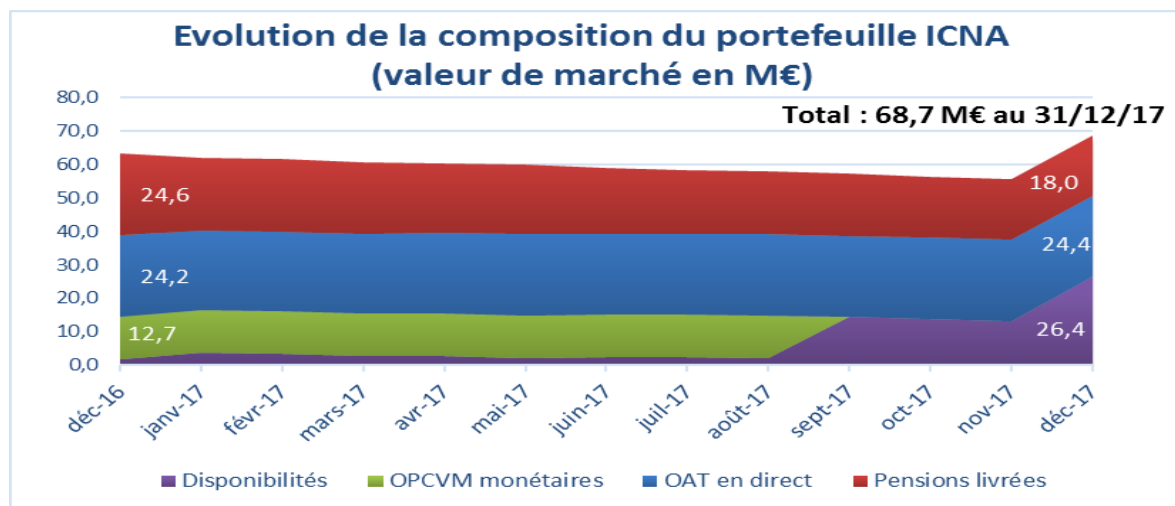
Source : indices de marché Bloomberg Barclays

Portefeuille d'actifs financiers du fonds ICNA

Dans ce contexte de taux d'intérêt toujours très bas, la gestion des actifs du fonds ICNA est restée prudente. Elle a essentiellement consisté à rendre plus liquide la poche de trésorerie afin d'éviter de faire subir au fonds les rendements négatifs des supports de placement monétaire (influence des taux directeurs BCE). Compte tenu du cadre de placement du fonds et de conditions peu rémunératrices sur les marchés obligataires, aucun nouvel achat d'emprunt d'Etat n'a été réalisé en 2017. Le service gestionnaire proposera à la DGAC de se repositionner à l'achat quand les rendements seront plus attractifs.

Parallèlement, la valeur des positions en pensions livrées a baissé progressivement (arrivée à échéance de certaines opérations et non réinvestissement des liquidités dégagées), les dernières arrivant à échéance en 2022.

La valeur de la poche « OAT en direct » a légèrement progressé (+0,2 M€ sur l'année) du fait de la performance satisfaisante des titres indexés sur l'inflation





Bilan	10
Compte de résultat	12
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	13
L'annexe comptable	
Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture	14
Principes, règles et méthodes comptables.....	15
Notes sur le bilan	16
Notes sur le compte de résultat.....	19
Affectation du résultat	20
L'audit des comptes	21

BILAN ACTIF

(en euros)

ACTIF	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations financières	40 339 113	124 038	40 215 075	46 076 034
OAT indexées inflation	5 972 681	124 038	5 848 643	5 955 896
OAT démembrées	17 469 059		17 469 059	17 469 059
Intérêts courus s/ OAT indexées	28 050		28 050	49 380
Prime d'indexation capital OATI	85 140		85 140	
Intérêts courus s/OAT démembrées	290 755		290 755	145 972
Titres pris en pensions livrées (PL)	10 980 804		10 980 804	15 260 038
Intérêts courus s/ PL Long terme	5 512 624		5 512 624	7 195 689
TOTAL I	40 339 113	124 038	40 215 075	46 076 034
ACTIF CIRCULANT				
Créances et comptes rattachés	1 294 806		1 294 806	1 108 838
Titres pris en pensions livrées	110 260		110 260	157 967
Intérêts courus s/PL Court terme	2 241		2 241	3 303
Produits à recevoir DGAC	1 024 173		1 024 173	945 547
Oppositions et retenues	535		535	
Pension arrérages indus versés	823		823	2 021
Avoir frais administratifs CDC	156 739		156 739	
Rembt contrib. calédonienne solidarité	36		36	
Valeurs mobilières de placement	0		0	12 675 483
Fonds Communs de Placement SICAV monétaires				6 151 312 6 524 171
Disponibilités	26 394 767		26 394 767	1 845 217
Banque	26 394 767		26 394 767	1 845 217
TOTAL II	27 689 574		27 689 574	15 629 539
TOTAL GENERAL (I + II)	68 028 687	124 038	67 904 648	61 705 573

(en euros)

PASSIF	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau	54 992 036	52 954 959	59 394 523	54 992 036
Report à nouveau	54 992 036	52 954 959	59 394 523	54 992 036
Résultat de l'exercice	4 402 486	2 037 077		
Résultat de l'exercice	4 402 486	2 037 077		
TOTAL I	59 394 523	54 992 036	59 394 523	54 992 036
Dettes et comptes rattachés	1 386 887	1 010 849	1 386 887	1 010 849
Contrats annulés prestations	629	629	629	629
Impayés sur prestations	631	1 263	631	1 263
Charges à payer sur prestations CIT	1 246 761	867 312	1 246 761	867 312
Arrérages non réclamés	300	300	300	300
Impayés sur opposition	165		165	
Cotisations sécurité sociale	2 806	1 793	2 806	1 793
CSG	42 558	36 322	42 558	36 322
CSG élargie	74 486	63 554	74 486	63 554
CRDS	8 861	7 569	8 861	7 569
CASA	5 324	4 540	5 324	4 540
Contrib. calédonienne solidarité	4 101	110	4 101	110
Annul impayé suspendu	264		264	
Charge à payer frais admin. CDC		27 458		27 458
TOTAL II	1 386 887	1 010 849	1 386 887	1 010 849
Comptes de régularisation	7 123 239	5 702 688	7 123 239	5 702 688
Produits perçus d'avance	7 123 239	5 702 688	7 123 239	5 702 688
TOTAL III	7 123 239	5 702 688	7 123 239	5 702 688
TOTAL GENERAL (I + II + III)	67 904 648	61 705 573	67 904 648	61 705 573

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Financement principal	25 288 020	20 131 284
Contribution DGAC (ATC)	24 908 571	20 059 008
Contribution DGAC (CIT)	379 449	72 276
Autres produits	2	7
Divers autres produits gestion courante	2	7
TOTAL I	25 288 023	20 131 291
CHARGES D'EXPLOITATION		
Prestations	21 196 870	18 797 387
Allocation Temporaire Complémentaire (ATC)	20 817 421	18 725 111
Complément Individuel Temporaire (CIT)	379 449	72 276
Autres charges techniques	3	1
Divers autres charges gestion courante	3	1
Frais de gestion	413 407	404 791
Frais administratifs CDC	411 734	403 026
Autres frais de gestion	1 673	1 765
TOTAL II	21 610 280	19 202 179
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 677 742	929 112
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus sur pensions livrées court terme	5 544	8 216
Revenus sur pensions livrées long terme	568 120	817 805
Revenus des OAT indexées	61 686	60 582
Prime d'indexation du capital - OAT indexées	63 617	22 253
Prime de remboursement - OAT démenbrées	144 783	94 069
Reprises sur dépréc. Immobilisations financières	15 778	98 574
Plus-values sur FCP	0	4 323
Plus-values sur SICAV	0	2 143
TOTAL III	859 527	1 107 965
CHARGES FINANCIERES		
Dotation aux dépréciations des immob. financières	123 031	0
Charges nettes cessions FCP	5 263	
Charges nettes cessions SICAV	6 489	
TOTAL IV	134 783	0
RESULTAT FINANCIER (III- IV)	724 744	1 107 965
RESULTAT COURANT (I - II) + (III)	4 537 269	2 037 077
TOTAL DES PRODUITS (I + III)	26 147 550	21 239 256
TOTAL DES CHARGES (II + IV)	21 745 063	19 202 179
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 402 486	2 037 077

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET DU RESULTAT*(en euros)*

	2013	2014	2015	2016	2017
REPORT A NOUVEAU	50 133 310	51 085 179	52 232 493	52 954 959	54 992 036
RESULTAT DE L'EXERCICE	951 869	1 147 314	722 466	2 037 077	4 402 486
CAPITAUX PROPRES	51 085 179	52 232 493	52 954 959	54 992 036	59 394 523

FAITS CARACTERISTIQUES

➤ **Revalorisation du montant de l'allocation temporaire complémentaire (ATC) à compter du 1^{er} janvier 2017**

Le montant de l'ATC est revalorisé à hauteur de 150 % du montant de l'indemnité spéciale de qualification (ISQ) (article 159 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017) :

- pour les ingénieurs du contrôle et de la navigation aérienne radiés des cadres à compter du 1^{er} janvier 2017, pendant les 2 premières années,
- pour ceux radiés des cadres entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la période restant à courir pour atteindre les 2 premières années de perception de l'allocation.

Pour les années suivantes, les montants sont inchangés :

- 118 % du montant de l'indemnité spéciale de qualification, pendant les 6 années suivantes,
- 64 % de cette même indemnité, pendant les 5 dernières années.

➤ **Complément individuel temporaire (CIT)**

La loi de finances pour 2015 n° 2014-1654 du 29 décembre 2014, prévoyant à l'article 124 la création d'un complément individuel temporaire (CIT) au profit des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA), a été complétée par le décret n°2016-1892 et l'arrêté du 27 décembre 2016.

A la date de clôture des comptes 2017, aucun dossier n'avait été transmis à la CDC. La comptabilisation des prestations à payer a été réalisée à partir d'éléments estimatifs transmis par la DGAC.

Concernant le financement, la DGAC a versé respectivement 4,7 M€, 1,87 M€ et 1,8 M€ en 2015, 2016 et 2017 pour financer les prestations à venir.

➤ **Convention de gestion administrative et financière**

Un projet d'avenant est en cours, portant sur la politique de placement du fonds.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

Le Fonds de l'Allocation Temporaire Complémentaire et du Complément Individuel Temporaire des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ATC-CIT-ICNA) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par l'ATC-CIT-ICNA est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

Actif immobilisé

Les investissements financiers réalisés par la CDC pour le compte du fonds sont effectués sous forme de pensions livrées et, à compter de 2014, d'emprunts obligataires émis par des Etats membres de l'Union Monétaire Européenne. Ces titres sont inscrits en Immobilisations financières pour tenir compte de l'objectif assigné à ce portefeuille. En effet, ces placements sont destinés à assurer l'équilibre des années déficitaires du Fonds qui ont été déterminées à partir des prévisions de l'exercice en cours et des quinze exercices suivants.

Frais de gestion

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de l'ATC-CIT-ICNA des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération annuelle fixée par la convention signée en 2014 par les deux parties. Cette rémunération représente 0,90 % H.T. du montant des prestations ATC versées et de 0,30 % H.T. de l'encours défini comme la moyenne des 12 dernières valorisations de marché en fin de mois du portefeuille d'actifs financiers (emprunts obligataires, titres pris en pension, et OPCVM monétaires). Les contrats de pensions livrées sont évalués sur la base des revenus capitalisés linéairement pour le calcul de l'encours.

Cette rémunération est payable en 2 acomptes semestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le reliquat à payer ou à recevoir, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est régularisé sur l'exercice suivant.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Le montant total des immobilisations financières (net des dépréciations) s'élève à 40 215 075 € à la clôture de l'exercice contre 46 076 034 € en 2016, soit une baisse de 12,7%. Hors intérêts courus, la valeur brute des titres est de 34 422 544 € au 31/12/2017.

(en euros)

Intitulés	Valeur brute au début de l'exercice	Achats	Ventes	Valeur brute à la fin de l'exercice
Obligations				
OAT indexées inflation	5 972 681			5 972 681
OAT démenbrées	17 469 059			17 469 059
Pensions livrées				
Long terme	15 260 038		4 279 235	10 980 804
TOTAL	38 701 779	0	4 279 235	34 422 544

La variation de 4 279 235 € des correspond à 7 pensions livrées à échéance en 2017 :

- 113 028 € et 111 825 € début de pension 2003
- 530 903 € début de pension 2005
- 596 772 € début de pension 2006
- 964 061 € début de pension 2007
- 662 646 € et 1 300 001 € début de pension 2008

Obligations

(en euros)

Intitulés	Valeur bilan	Coupons courus	Prime d'indexation	Prime de remboursement des obligations (étalement)	Valeur de marché	PV / MV latentes
Code valeur						
Obligations	(1)	(2)	(3)		(5)	(5)-(1)-(2)-(3)
OAT indexées inflation	5 972 681	28 050	85 140		6 044 894	-40 977
FR0010050559	2 957 210	25 631	55 272		2 914 075	-124 038
FR0012558310	3 015 471	2 419	29 868		3 130 819	83 061
OAT démenbrées	(1)			(4)	(5)	(5)-(1)-(4)
	17 469 059			290 755	18 312 863	553 049
FR0010810002	3 072 627			69 480	3 284 609	142 502
FR0010809871	2 309 436			33 340	2 416 536	73 760
FR0010809921	7 087 358			131 714	7 493 175	274 103
FR0010810218	4 999 639			56 221	5 118 543	62 683
TOTAL	23 441 740	28 050	85 140	290 755	24 357 757	512 072

Les moins-values latentes constatées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en dépréciations.

LES COMPTES ANNUELS

L'ANNEXE COMPTABLE

Pensions livrées

Les intérêts courus, soit 5 512 624 €, correspondent à la différence entre la valeur d'acquisition des titres de pensions et leur valorisation linéaire au 31 décembre 2017.

(en euros)

PENSIONS LIVREES		MONTANT MIS EN PENSION	VALORISATION LINEAIRE	INTERETS COURUS
Début pension	Date échéance			
05/01/2005	30/04/2018	538 411	854 367	315 956
03/07/2006	01/07/2021	4 705 475	7 633 247	2 927 771
05/01/2007	01/07/2021	2 506 384	3 872 210	1 365 826
07/01/2008	30/04/2018	746 962	1 139 984	393 022
05/01/2009	31/01/2019	167 046	229 645	62 599
05/01/2009	31/01/2020	170 439	236 778	66 339
05/01/2009	31/01/2022	185 830	264 289	78 459
01/07/2010	30/04/2018	977 340	1 189 555	212 215
02/07/2012	30/04/2018	982 916	1 073 353	90 437
TOTAL		10 980 804	16 493 428	5 512 624

Créances et comptes rattachés :

Titres pris en pensions livrées CT et intérêts courus

(en euros)

PENSIONS LIVREES COURT TERME		MONTANT MIS EN PENSION	VALEUR FINALE	INTERETS COURUS à recevoir DU 01/07/2017 AU 31/12/2017
Début de pension	Échéance			
30/06/2017	29/06/2018	6 836	7 107	135
30/06/2017	02/07/2018	1 567	1 611	22
03/07/2017	29/06/2018	101 856	106 023	2 083
TOTAL		110 260	114 741	2 241

Produits à recevoir DGAC

Un versement de 1 024 173 € a été reçu de la DGAC début janvier 2018 au titre du financement 2017.

Valeurs mobilières de placement

(en euros)

Intitulés	Valeur au début de l'exercice 01/01/2017	Opérations exercice 2017		Valeur à la fin de l'exercice 31/12/2017
		Achats	Ventes	
Fonds Communs de Placement				
UNION CASH	6 151 312	0	6 151 312	0
SICAV monétaire				
BNP MONEY 3 M	6 524 171	0	6 524 171	0
TOTAL	12 675 483	0	12 675 483	0

Les entrées des OPCVM et des SICAV sont comptabilisées au prix d'acquisition, les sorties en coût moyen pondéré.

LES COMPTES ANNUELS

L'ANNEXE COMPTABLE

Capitaux propres

Le report à nouveau correspond aux résultats cumulés depuis la création du fonds.

Dettes et comptes rattachés

Les charges à payer sur prestations CIT de 1 246 761 € correspondent à l'estimation (données DGAC) des prestations dues au titre de l'exercice 2017 (379 449 €) et des exercices antérieurs (867 312 €).

Les cotisations sociales du mois de décembre 2017, d'un montant total de 134 035 € ont été reversées à l'URSSAF en janvier 2018.

Compte de régularisation

La somme de 7 123 239 € comptabilisée en produits perçus d'avance correspond à la contribution de la DGAC pour le financement du CIT au titre des années futures, soit 8 370 000 € de financement versé moins 1 246 761 € de prestations à payer.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal

Ce compte enregistre les contributions versées par la DGAC au titre de l'ATC (24 908 571 €) et le financement du CIT comptabilisé au titre de 2017 (379 449 €).

(en euros)

Versements pour l'ATC		
Date	Montant	Période
02/02/2017	933 754	janvier
02/02/2017	42 978	janvier
02/03/2017	939 216	février
02/03/2017	43 433	février
04/04/2017	931 046	mars
04/04/2017	44 572	mars
03/05/2017	929 661	avril
03/05/2017	43 965	avril
08/06/2017	932 838	mai
08/06/2017	43 563	mai
05/07/2017	940 216	juin
06/07/2017	43 602	juin
03/08/2017	1 029 626	juillet
31/08/2017	47 866	juillet
06/09/2017	1 011 173	août
12/09/2017	49 985	août
05/10/2017	1 043 106	septembre
24/10/2017	48 368	septembre
05/11/2017	1 023 882	octobre
21/11/2017	47 271	octobre
06/12/2017	1 023 753	novembre
13/12/2017	12 600 000	abondement
14/12/2017	42 826	novembre
27/12/2017	47 699	décembre
05/01/2018	1 024 173	décembre - produits à recevoir
TOTAL	24 908 571	

Financement du CIT		
Date	Montant	Période
13/12/2017	1 800 000	Versement de la DGAC
	379 449	. dont financement au titre de 2017
	1 420 551	. dont produits perçus d'avance

LES COMPTES ANNUELS

L'ANNEXE COMPTABLE

Prestations

Le total des prestations s'élève à 21 196 870 € dont :

- 20 817 421 € pour l'ATC,
- 379 449 € pour le CIT.

Elles augmentent de 2 399 483 € par rapport à 2016, principalement en raison de la hausse des prestations de l'ATC pour 2 092 310 € qui s'explique par :

- la hausse du nombre d'allocataires (1 585 allocataires en 2017, 1 538 en 2016)
- la revalorisation du montant de l'allocation complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2017 (150 % pendant les deux premières années de perception de l'allocation contre 118 % auparavant, *cf. faits caractéristiques*).

Frais de gestion

Le montant de la facture des frais de gestion s'élève à 413 407 € dont 411 734€ de frais administratifs et 1 673€ de frais de banque et de commission de conservation des actifs financiers. Leur augmentation est en lien avec l'évolution des prestations versées et des actifs valorisés.

Produits financiers

Ils correspondent :

- aux revenus des titres pris en pension livrée court terme pour 5 544 € (dont 2 241 € au titre des intérêts courus sur les pensions livrées à échéance du mois de juin 2017) ;
- aux revenus des titres pris en pension livrée long terme pour 568 120 € (dont 59 094 € correspondant aux intérêts 2017 sur les sept pensions livrées long terme arrivées à échéance dans l'année et 509 026 € au titre des intérêts courus sur les pensions livrées long terme détenues par le fonds au 31 décembre 2017) ;
- aux revenus des OAT indexées pour 61 686 € ;
- aux primes sur OAT indexées et démembrées pour 208 400 € ;
- à la reprise sur dépréciation d'immobilisations financières d'un montant de 15 778 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat excédentaire de l'exercice 2017, soit 4 402 486 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations sur les comptes individuels de l'ATC ICNA**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

A la Direction des Retraites et de la Solidarité

ATC ICNA

5, rue du Vergne
33059 Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et des Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels de l'ATC ICNA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et des Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les Comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ATC ICNA au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 11 juin 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Cyrille Dietz

Mazars



Pascal Parant



Sébastien Arnault



- ATC : Allocation Temporaire Complémentaire.
- CDC : Caisse des dépôts et consignations
- CFE : Caisse des français à l'étranger.
- CIT : Complément Individuel Temporaire.
- DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.
- FCP : Fonds Communs de Placement.
- ICNA : Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne.
- ISQ : Indemnité Spéciale de Qualification.



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex
retraite-solidarite.caissedesdepots.fr
Tél. : 05 56 11 41 23